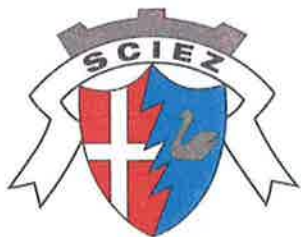


DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE
DE
S C I E Z



74140

Téléphone : 04 50 72 60 08
Télécopie : 04 50 72 63 08

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SCIEZ:

Mercredi 25 janvier 2012 à 20h30

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée

Sciez, le 18 janvier 2012

Le Maire,


Jean-Luc Bidal



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2012

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13-12-2011

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès verbal de l'Assemblée du 13-12-2011, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

QUESTIONS A DELIBERER

- 1- Débat d'Orientation Budgétaire 2012.
- 2- Participation communale 2012 au budget du SIDISST
- 3- Modification de la régie de recette des salles communales
- 4- Base Nautique de Sciez : Avance sur subvention annuelle 2012
- 5- Ateliers géologiques : Approbation du plan de financement
- 6- Approbation de la modification N°9 du PLU
- 7- Approbation de la modification simplifiée N°1 du P.O.S

DECISIONS DU MAIRE :

(Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DM N°2011-76 du 02-12-2011

Objet : Fourniture de paniers garnis colis de Noël

Vu la publicité publier sur le Site de dématérialisation www.mp74.fr, le 19 septembre 2011,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Le Maire décide

De passer et signer commande auprès de l'EURL JURA MONT BLANC à Saint Julien en Genevois, pour la fourniture de 182 paniers garnis pour les colis de Noël.

Fixe le prix à 5 739.93 euros TTC.

DM N°2011-77 du 02-12-2011

Objet : Remboursement des conjoints au repas du 11 novembre 2011

Considérant que la commune de Sciez organise et finance chaque année un repas à l'occasion de la cérémonie commémorative du 11 novembre pour les anciens combattants,

Considérant que les anciens combattants peuvent être accompagnés de proches contre participation financière.

Le Maire décide

De fixer la participation des proches au repas du 11 novembre 2011 à 35€ par personne.

DM N°2011-78 du 02-12-2011

Objet : TARIF – Columbarium programme 2010

Considérant que la commune de Sciez a fait réalisé en 2010, 8 cases columbariums par l'entreprise P.F.G. à Thonon,

Considérant que ces cases sont désormais disponibles à la vente

Le Maire décide

De fixer le prix de la case à 1 100€ TTC.

DM N°2011-79 du 02-12-2011

Objet : TARIF – Caveaux programme 2011

Considérant que la commune de Sciez a fait réalisé, 8 caveaux 3 places par l'entreprise P.F.G. à Thonon, Vu la facture des P.F.G. d'un montant total de 14 240€ HT,

Considérant que ces caveaux sont disponibles à la vente

Le Maire décide

De fixer le prix du caveau à 1 780€ HT, soit 2 128.88€ TTC

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* QUESTIONS DIVERSES :

* COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

* POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS / COMMUNICATIONS ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS :

* RENDEZ-VOUS DU MOIS :

Détail Cm du 25-01-2012

1 - Débat d'Orientation Budgétaire 2012

Motif : Le Débat d'Orientation Budgétaire, première étape du cycle budgétaire est une obligation législative qui permet à l'assemblée délibérante de discuter des dépenses prioritaires qui seront inscrites au budget primitif, d'être informée sur l'évolution de la situation budgétaire de la collectivité et de s'exprimer sur la stratégie financière.

Résultats de clôture de l'exercice 2011 :

1 277 293€ d'excédent de fonctionnement dont 1 164 385€ d'excédent propre à l'exercice 2010 et 6 322€ de déficit d'investissement dont 324 155.24€ de report positif 2010.

Décision :

Le conseil voudra bien :

-donner acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2012 de la commune, conformément aux dispositions de l'article L2312- du C.G.C.T.

2 - Participation communale 2012 au budget du SIDISST

Exposé : Le Maire,

- propose que comme chaque année la commune laisse le soin au SIDISST de mettre en recouvrement par l'impôt local, la contribution 2012 due par la commune au Syndicat.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil municipal voudra bien,

-Décider fiscalisation de la participation communale 2012 au budget du Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Secteur de Thonon.

3 - Modification de la régie de recette des salles communales

Exposé : Le Maire

-Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 avril 2005, autorisant création d'une régie de cette pour la location des salles communales,

-Vu l'arrêté N°95 du 20-07-2005 acte constitutif de la régie de recettes pour la location des salles,

-Vu l'arrêté N°116 du 26-05-2011 modifiant l'arrêté N°95 du 20-07-2005,

Considérant qu'il convient d'adapter la grille des locations,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter la location des chapiteaux à la grille tarifaire,

Propose de modifier la régie de recettes comme suit :

Désignation	Administrés de Sciez	Extérieurs	Caution
Centre d'Animation de Sciez - Spectacle			
Journée + Soirée	500 €	600 €	2 030 €
Week-End (du vendredi 17h au lundi 9h)	600 €	900 €	
Centre d'Animation de Sciez - Spectacle + Salle de sport			
Journée + Soirée	850 €	1 000 €	3 330 €
Week-End (du vendredi 17h au lundi 9h)	1 000 €	1 400 €	
Théâtre de Guidou			
Journée + Soirée	100 €	500 €	500 €
Ecole des Budines			
Week-End (du vendredi 17h au lundi 9h)	400 €	Non loué	1 000 €
Chapiteaux			
Journée + Soirée	100 €	Non loué	1 000 €
Week-End (Du vendredi 17h au Lundi 9h)	150 €		
Podium			
<i>Mise à disposition exclusivement aux associations moyennant un chèque de caution et une attestation Responsabilité Civile</i>			23 000 €

Décision :

Entendu explications de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il convient d'adapter la régie,

-Autorise modification de la régie de recettes des locations des salles communales.

4 - Base Nautique de Sciez : Avance sur subvention annuelle 2012

Exposé : Le Maire

-Afin de permettre à la Base Nautique d'assurer le versement des salaires et des charges sociales de début d'année, compte tenu de la fragilité de leurs ressources en basses saison, le Maire demande à l'assemblée autorisation de versement immédiat d'une subvention exceptionnelle de 15 000 €.

-Précise que cette somme sera déduite de la subvention globale pour l'année 2012 qui sera votée et inscrite au budget primitif 2012.

Décision :

Entendu explications de Monsieur le Maire,

Considérant les difficultés que rencontre l'association,

Considérant que les crédits nécessaires seront ouverts, compte 6574 en dépense de fonctionnement du Budget Primitif 2012,

Le Conseil Municipal voudra bien,

-Autoriser paiement d'une subvention de 15 000€ au profit de la Base Nautique de Sciez correspondant à une avance sur la subvention qui sera votée au BP2012.

5 - Ateliers géologiques : Décision de création et approbation du plan de financement

Annexe 1

Exposé : Le Maire

-Présente un projet pédagogique sur la géologie proposé par Jeanine Henry, qui vise à renforcer l'identité des patrimoines : géologique, naturel, paysager et culturel du Chablais par la mise en place d'ateliers au Musée de la Préhistoire.

-Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un contrat de développement durable de la région Rhône Alpes, et est éligible aux fonds européens et régionaux.

Décision :

Entendu explications de Monsieur le Maire,
Considérant l'intérêt pédagogique, culturel et touristique d'un tel programme,
Considérant que les crédits nécessaires pourront être ouverts, en dépense de fonctionnement du Budget Primitif 2012,

Le Conseil Municipal voudra bien,

- Décider de réaliser ce projet pédagogique,
 - Autoriser le maire à signer le plan de financement de cette opération d'un coût total de 20 000 euros TTC, avec une participation CDDRA de 6 000€ et FEADER de 9 197 euros.
-

6- Approbation de la modification N°9 du P.L.U.

A consulter en mairie

Exposé : Le Maire

Vu la délibération N°2010-11-9 autorisant modification N°9 du PLU,

Vu le rapport du commissaire enquêteur

Afin de tenir compte des remarques de la Sous-préfecture et dans le but de respecter une cohérence administrative, le maire précise qu'il convient de ne tenir compte dans l'enquête publique que de la zone de Bonnaitrait.

Le Conseil Municipal voudra bien,

- Approuver la modification N°9 du P.L.U,
 - Préciser que cette modification ne concerne que la zone Na4 de Bonnaitrait.
-

7- Approbation de la modification simplifiée N°1 du P.L.U.

A consulter en mairie

Exposé : Le Maire

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13 et R.123-20-1 et 2,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 décembre 1993 ayant approuvé le PLU,

Vu le projet de modification simplifiée n°1 du PLU et l'exposé de ses motifs,

Considérant que le dossier a fait l'objet d'une mise à disposition du public

Considérant que les résultats de la mise à disposition du public ne justifient pas de changement dans le projet de modification simplifiée n°1 du PLU,

Considérant que le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal, est prêt à être approuvé,

Décision :

Entendu explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal voudra bien,

- approuver la modification simplifiée n°1 du PLU.

Cette décision fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal local diffusé dans le département, ainsi qu'au recueil des actes administratifs.

La modification approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, et à la Préfecture, conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme.

DEMANDE DE SUBVENTION : Note Descriptive de l'Opération

Maîtrise d'Ouvrage (nom du chef de projet et coordonnées) :

Jean-Luc Bidal, Maire de Sciez

Mairie de Sciez-sur-Léman

74140 Sciez

Mail commune.sciez@wanadoo.fr

Tel : de la mairie : 04 50 72 60 05

Nom du chef de projet : Jeanine Henry Suchet

tel : 04 50 72 78 99 email : jachen@club-internet.fr

Numéro SIRET du Maître d'Ouvrage 217 402 635 000 15: mairie de sciez

Intitulé de l'opération :

Mise en place d'ateliers géologie au musée de Préhistoire de Sciez

Renseigner ci-dessous le ou les type(s) de financement que vous sollicitez :

Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA)

Numéro et intitulé de la fiche action :

2.3 – Renforcer l'identité des patrimoines : géologique, naturel, paysager et culturel du Chablais

Coût de l'opération : 20 000 €

Dépenses éligibles : 20 000 €

Participation Région Rhône-Alpes (CDDRA) :

Montant : 6000 €

Taux : 30 %

Programme Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale(LEADER) - Avis d'opportunité

Fiche action :

1 - Le Chablais un territoire pilote de valorisation et de protection des ressources géologiques

2 - Le projet Géoparc 3 - Le Géotourisme, un pari sur l'avenir 4 - Coopération

5 - Animation globale

Mesure :

111 A - Formation des acteurs des secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire

111 B - Information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices

311 - Diversification des exploitations agricoles vers des activités non agricoles

313 - Promotion des activités touristiques

323 D - Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

323 E - Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel

331 - Formation et information des acteurs économiques

421 - Coopération interterritoriale et transnationale

431 - Ingénierie

Coût de l'opération : 20 000 € TTC

Dépenses éligibles : 16 722.40 € HT

Participation du FEADER :

Montant : 9 197.32 €

Taux : 55 % (Sur HT)

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte lié au projet :



Musée de Préhistoire de Sciez, participant au projet Géoparc du Chablais, avec un Sentier de l'Evolution et une salle d'exposition de géologie.

Objectifs :

- 1 - Créer une animation autour des espaces du musée consacrés à la géologie, pour un stage de géo-archéologie pendant les vacances scolaires pour les enfants de 7 à 15 ans.
- 2 – Achat d'une borne interactive pour les visiteurs libres du musée à installer dans la salle de géologie
- 3 – Organisation de conférences

Description du projet :

- 1 - **Création de 2 ateliers** différents pour 2 niveaux différents : primaire et collègue
 - Sur le Sentier de l'Evolution

Par petits groupes, en parcourant le Sentier et en s'aidant des panneaux explicatifs, les enfants doivent remettre dans l'ordre chronologique des paysages représentant des périodes géologiques.

- Salle de Géologie

Atelier avec de petites expériences à réaliser pour comprendre la formation des montagnes du Chablais : approche du principe de stratigraphie, la sédimentation, observation de fossiles, le mouvement et collision de couches géologiques, utilisation de la maquette géologique du Chablais.

- 2 – **Mise en place d'une borne interactive**

3 - Conférences

Intervenants extérieurs

Territoire Concerné : Le musée de Préhistoire de Sciez

Calendrier (début et fin des travaux) : début avril 2012 fin : septembre 2013

Nature des Dépenses :

Fonctionnement oui

*Attention : une opération comprenant des dépenses de fonctionnement et d'investissement doit faire l'objet de **deux demandes distinctes** (sauf cas particuliers des études concourant à de l'investissement).*

Votre situation à l'égard de la TVA : TTC oui

Récupération FCTVA : Oui

Non

La dépense permettant le calcul de la subvention régionale doit s'entendre :

a. hors taxes, si le bénéficiaire est en mesure de récupérer la TVA par le biais du Fonds de Compensation de la TVA pour les collectivités locales, ou par tout autre moyen,

b. toutes taxes, si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA, ou s'il est amené à acquitter de la TVA sur la subvention régionale

PLAN DE FINANCEMENT (TTC):

Nombre de postes financés (% Emploi Temps Plein) : 0

Double cliquez dans le tableau pour rentrer les données

EVALUATION DU COUT DU PROJET :		
PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES		MONTANT
Coûts internes :		
Réalisation des ateliers		
- temps de travail		6 000,00 €
- matériel		2 000,00 €
Conférences		
Borne interactive avec Cdroms interactifs associés		
		10 000,00 €
Coûts Externes :		
TOTAL TTC		20 000,00 €
PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES		
FINANCEURS	MONTANT	TAUX
Region Rhone Alpes (CDDRA)	6 000,00 €	30%
EUROPE (LEADER) (Base HT)	9 197,32 €	46%
Mairie de Sciez	4 802,68 €	24%
COUT TOTAL TTC	20 000,00 €	100%

Date et signature du Maître d'Ouvrage**Jean Luc Bidal maire de sciez :**

Ce document est à retourner **en un exemplaire signé** :

- **Soit par courrier postal à l'adresse suivante :**
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais
Pôle Politiques Contractuelles
2, avenue des Allobroges – Square Voltaire- BP 33
74201 THONON-LES-BAINS CEDEX

- **Soit par courrier électronique :** animationcontrats@siac-chablais.fr

Attention : Ce document doit nous être transmis deux semaines avant la date de la commission.**PARTIE A REMPLIR POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DANS LE CADRE DU CDDRA****Pertinence et appréciation du projet :****DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

<p>1/ EMPLOI ET ACTIVITES - Le projet permet-il de créer ou de pérenniser des emplois ; le renforcement de l'économie régionale et du système productif local ? <i>(création d'emploi, développement d'activités...)</i></p>	<p>Création de temps de travail supplémentaire pour un poste existant. Emploi ponctuel d'intervenants extérieurs</p>
<p>2/ VALEUR AJOUTEE LOCALE - Le projet contribue-t-il à la valeur ajoutée locale et régionale : développement de circuits d'approvisionnements, partenariats ; valorisation de la ressource locale et réduction de la dépendance vis-à-vis des ressources extérieures ? <i>(vente de produits locaux, valorisation touristq...)</i></p>	<p>Développement des activités liées au projet Géoparc du Chablais. Dynamisme des activités touristiques sur le Chablais</p>
ENVIRONNEMENT	
<p>3/ OPTIMISATION DES INFRASTRUCTURES - Le projet permet-il l'utilisation d'infrastructures existantes (réhabilitation de terrains, de bâtiments, ...) ? <i>(requalification d'un site, aménagements paysagers...)</i></p>	<p>Utilisation d'infrastructures déjà existantes : Sentier de l'Evolution et salle d'exposition</p>
<p>4/ ECONOMIES DE RESSOURCES ET IMPACT ENVIRONNEMENTAL - Le projet contribue-t-il à maîtriser la consommation de ressources renouvelables : eau, air, énergie matières premières, ... et contribue-t-il à l'amélioration et à la protection de l'environnement et du cadre de vie ? <i>(énergies renouvelables, sensibilisation à l'environnement...)</i></p>	<p>Sensibilisation au patrimoine géologique du Chablais.</p>
SOLIDARITE SOCIALE	
<p>5/ EGALITE D'ACCES - Le projet permet-il la facilité et l'égalité d'accès au projet pour toute la société ? <i>(accès handicapés, tarification spéciale...)</i></p>	<p>Accès possible pour les handicapés. Tarif réduit pour les groupes. Activités adaptées.</p>
<p>6/ SOLIDARITE SOCIALE, RENFORCEMENT DE CAPACITES, OUVERTURE, - Le projet apporte-il une plus-value sociale et une intégration à la société (renforcement des compétences individuelles et collectives, des savoir-faire locaux) ? <i>(appel à une entreprise d'insertion, médiation...)</i></p>	
GOUVERNANCE	
<p>7/ INTEGRATION STRATEGIQUE - Le projet est-il en cohérence avec d'autres politiques publiques (locales, régionales, nationales, européennes...) ?</p>	<p>Participe au dynamisme autour du projet Géoparc du Chablais</p>

<i>(autres politiques régionales, Leader...)</i>	
<p>8/ SUIVI DU PROJET - La population est-elle associée et informée de l'élaboration et du suivi du projet ; Le projet est-il co-construit ? Y a-t-il un suivi et une évaluation du projet ? <i>(association des acteurs locaux, co-construction avec le Conseil Local de Développement...)</i></p>	<p>Annnonce du stage géo-archéologie et des conférences dans les écoles, centres de vacances, mairies, lieux publics,...</p> <p>Projet suivi par les acteurs du projet Géoparc du Chablais.</p>
VALIDITE	
<p>9/ PERENNITE ET FAISABILITE - Le projet intègre-t-il l'équilibre économique et social du projet dans son territoire et une autosuffisance à terme, en tenant compte des conditions de montage et de la capacité et expérience des porteurs de projets ? <i>(étude de faisabilité en amont, équilibre de fonctionnement assuré à l'horizon 3-4 ans...)</i></p>	<p>Investissements à long terme du matériel pour les ateliers, et de la borne interactive.</p> <p>Dynamiser les activités autour du musée et du Géoparc du Chablais afin de pérenniser l'intérêt touristique de la région.</p>
<p>10/ PERTINENCE DE L'INTERVENTION DE LA REGION – Quelle est l'utilité de l'intervention de la Région pour la réussite du projet ? Quels sont les effets de levier sur d'autres apports ? <i>(financements, partenariats possibles...)</i></p>	<p>Mise en valeur du patrimoine culturel et naturel du Chablais. Développement touristique.</p>